

Article 7 - Un ravitaillement sera assuré aux lieux de départs et de contrôle, à Auvers-Saint-Georges, Saint-Vrain, Bondoufle, Évry et en Forêt de Sénart. Une collation attendra les participants sur le lieu d'arrivée, à l'école Jean Moulin à partir de 11h00.

Horaire de fin des ravitaillements

Auvers-St-Georges 11h00 / Saint-Vrain 11h30 / Bondoufle 13h00 / Evry 14h00 / Forêt de Sénart 15h00

Article 8 - Le respect de l'itinéraire et l'arrêt aux différents points de contrôle sont obligatoires pour chaque participant, quelles que soient la discipline sportive et la distance.

Article 9 - Le contrôle d'arrivée sera ouvert de 11h00 à 16h00 le dimanche 03 avril 2011 à l'école Jean Moulin, avenue Charles de Gaulle à Montgeron. Les participants arrivant avant 11h00 et après 16h00 ne pourront être pris en compte par le collectif d'organisation.

Article 10 - Chaque participant recevra un **DIPLÔME** attestant qu'il a participé à la Traversée de l'Essonne 2011, ainsi qu'un souvenir.

Article 11 - Les départs s'échelonnent en fonction de l'activité choisie à une heure fixée pour chaque discipline (voir tableau ci-après).

Article 12 - Le parcours sera fléché de la manière suivante : 

Article 13 - Un service de cars est mis en place, permettant aux participants de laisser leur véhicule à l'arrivée à MONTGERON dans la cour de l'école Jean Moulin pour se diriger sur les lieux de départ d'ÉTAMPES, de SAINT-VRAIN, de BONDOUFLE et d'ÉVRY.

Nous vous demandons de respecter impérativement les horaires ci-dessous et d'arriver 30 minutes avant chaque départ :

↪ Départ à 7h00 pour ÉTAMPES ↪ Départ à 7h45 pour SAINT-VRAIN
↪ Départ à 9h00 pour BONDOUFLE ↪ Départ à 9h45 pour ÉVRY

LA TRAVERSÉE DE L'ESSONNE 2011	DÉPARTS				ARRIVÉE
	ÉTAMPES Gymnase René Jouanny	SAINT-VRAIN Salle Jean-Pierre Beltoise	BONDOUFLE Stade Bobin	ÉVRY Stade DESROYS DU ROURE, proche Gare d'Evry, Bords de Seine	MONTGERON École Jean Moulin
MARCHE		9h00	9h45	10h30	Pour tous les participants, contrôle et collation de 11h00 à 16h00.
JOGGING	8h30	9h30	10h15	10h45	
ROLLERS	9h00	9h45	10h30	11h00	
VÉLO	9h00	10h30	10h45	11h00	

Pour venir au lieu d'arrivée **ÉCOLE JEAN MOULIN** (face à la forêt de Sénart) : rejoindre la RN6 et prendre la sortie MONTGERON-DRAVEIL Plateau des Bergeries. Au feu de la sortie, prendre la direction MONTGERON, l'école Jean Moulin se trouve sur cette avenue à 500 m environ sur la gauche, 86 rue Ch. De Gaulle (avant une station de lavage auto).

Organisée par le



COMITE DEPARTEMENTAL OLYMPIQUE ET SPORTIF

avec le soutien de



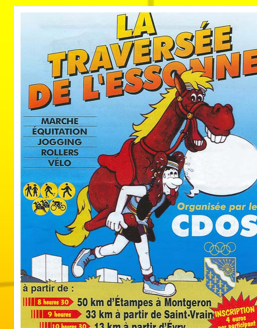
La Traversée de l'Essonne

Dimanche 03 avril 2011

ATTENTION NOUVEAU DÉPART BONDOUFLE



Inscription sur place : 4 € par participant



A partir de	8h30	55 km d'Etampes à Montgeron
	9h00	33 km à partir de Saint-Vrain
	9h45	23 km à partir de Bondoufle
	10h30	13 km à partir d'Evry

Renseignements au 01.60.78.27.58

<http://essonne.franceolympique.com>

Le Mot du Président d'Honneur

Le cycle des saisons nous apporte ses joies et ses activités annuelles.

Cette année 2011, la TRAVERSÉE de l'ESSONNE et l'ESSONNE sur l'EAU auront lieu respectivement les 03 avril et 11 septembre.

Mon successeur et ami Rolland BESSON et notre fidèle et active Chantal SCHNEIDER ne négligent rien pour que les réunions sportives et amicales soient comme chaque année la confirmation de la vitalité du CDOS Essonne.

Votre "ancien" espère vous retrouver, seul(e) ou en famille.

Soyez assurés qu'il fera un très beau temps.

Alors à bientôt.

René BEDENNE,
Président Fondateur du CDOS de l'Essonne.



Les dispositions de la Traversée de l'Essonne du dimanche 03 avril 2011

Article 1 - *La Traversée de l'Essonne* est organisée par le Comité Départemental Olympique et Sportif de l'Essonne avec le concours technique des Comités Départementaux de la Fédération Sportive et Gymnique du Travail, de la Fédération Sportive et Culturelle de France, de la Fédération Française de la Retraite Sportive, du Sport Adapté, de la Gymnastique volontaire, du Handisport, de l'Union Sportive de Vigneux.

Article 2 - *La Traversée de l'Essonne* est ouverte à tous les adeptes des activités sportives qui sont invités à bénéficier de l'organisation mise en place par les responsables des comités et associations visés à l'article 1. Les enfants participant à la Traversée de l'Essonne le font sous la responsabilité de leurs parents ou d'une personne majeure désignée par eux.

Article 3 - *La Traversée de l'Essonne* n'est pas une course, ni une compétition, mais une épreuve à allure libre, ouverte à tous afin d'inciter à la pratique du sport et de favoriser en même temps la naissance et le développement de liens d'amitié entre tous les participants. Les participants doivent obligatoirement respecter le CODE DE LA ROUTE. Le parcours se situant sur des voies, routes, chemins, lieux publics, chaque participant doit respecter l'ensemble des sites empruntés et les laisser dans le même état de propreté que précédemment à leur passage.

Article 4 - Afin que les épreuves soient à la portée du plus grand nombre, celles-ci comportent des distances à parcourir différentes...

- ☛ 55 km pour le parcours d'ÉTAMPES à MONTGERON.
- ☛ 33 km pour le parcours de SAINT-VRAIN à MONTGERON.
- ☛ 23 km pour le parcours de BONDOUFLE à MONTGERON.
- ☛ 13 km pour le parcours d'ÉVRY à MONTGERON.

⇒ Les MARCHEURS désirant partir de SAINT-VRAIN (33 km) se doivent d'être des marcheurs aguerris pouvant réaliser durant plusieurs heures consécutives une moyenne minimum de 6 km/h.

Article 5 - Le droit d'inscription est fixé à **4 euros par participant**, quelque soit le point de départ. Il comporte une assurance garantissant les risques ACCIDENT et RESPONSABILITÉ CIVILE. Les inscriptions sont prises sur place le jour de l'épreuve. En cas d'abandon, il est demandé au participant de prévenir les organisateurs en téléphonant au numéro figurant sur la feuille de route.

Article 6 - Il sera remis à chaque participant une feuille de route comportant la carte assurance visée à l'article 5 et un dossard (prévoir des épingles à nourrice) que chacun devra obligatoirement épingler sur son dos.